

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-000407 / 8591851
ANDRITZ HYDRO S.A., 1925 Finhaut
Travaux de mise en œuvre (dans les cavernes) de tronçons de conduite forcée sur le chantier Nant de Drance
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
50 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-000295 / 65462105
PricewaterhouseCoopers S.A., 1202 Genève
Département Risk Assurance (RA): travaux de maintenance et de mise à jour des applications informatiques chez leurs clients *)
Horaire indispensable pour des raisons techniques
34 H
01.02.2013–31.01.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-000396 / 67063914
DSR Restaurant du personnel de Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel
Restaurant d'entreprise
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H, 3 F
01.02.2014–31.01.2017 (Renouvellement)
- 14-000004 / 51963654
Micarna S.A., 1784 Courtepin
Emballage frais Volaille, Valorisation congelés Volaille
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques, Besoin particulier de consommation
90 H, 40 F
01.01.2014–30.06.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

18 mars 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail